

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE l'Érable
MUNICIPALITÉ DE Villeroy**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE Villeroy, dûment convoquée et tenue le 4 juin 2018, à 19 h 00, à l'École Centrale située au 378, Principale, Villeroy.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Éric Chartier, maire
M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1
M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2
Mme. Guylaine Bédard, conseillère siège n° 3
Mme. Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4
M. Michel Gingras, conseiller siège n° 5
Mme. Ginette Roux, conseillère siège n° 6

Tous, formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Chartier, maire.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MINUTE DE SILENCE

MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Éric Chartier adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Éric Chartier informe les citoyens présents que la séance du conseil sera enregistrée.

18-06-125

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, LUNDI 4 JUIN 2018 – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 Minute de silence
 - 1.2 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 mai 2018
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 mai 2018
 - 3.3 Suivi aux procès-verbaux précédents
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance :

 - Société de l'assurance automobile du Québec
 - CNEST

- Aquaflor

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 5.1. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
- 5.2. Présentation et adoption des comptes à payer
- 5.3. Amendement à la politique de salle
- 5.4. Bureau de poste – changement de local
- 5.5. Protocole d'entente du P'tit Dubois
- 5.6. Fermeture du bureau municipal – période estivale
- 5.7. Entériner l'engagement d'un (e) concierge temporaire
- 5.8. Renouvellement de l'abonnement au site internet de l'Association de Location de Salles du Québec
- 5.9. Modification au projet d'amélioration de la patinoire et du parc pour enfants – Projet du FDT
- 5.10. FDT – Achat et installation des bandes pour la patinoire extérieure
- 5.11. Publicité revue industrie et commerce
- 5.12. Inspection des systèmes d'alarme à la Salle Firmin-Roy et au Chalet des loisirs
- 5.13. Carte d'affaires
- 5.14. Offre de la FQM
- 5.15. Offre de service pour l'aménagement paysager

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1. Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – demande de versement
- 7.2. Pulvo Rang 15

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1. Résultat des recherches en eau potable
- 8.2. Prolongation de l'entente de services professionnels pour la supervision et le fonctionnement conforme des installations de captage, de traitement et de distribution de l'eau potable à la municipalité de Villeroy

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 9.1. Travaux d'élagage et coupe d'arbre
- 9.2. Modifications des règlements d'urbanisme pour les usages conditionnels

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 Service de garde

11. SUJETS DIVERS

12. RAPPORT DES ÉLUS

M. Éric Chartier, maire

- MRC de l'Érable

M. Patrice Goupil, conseiller siège 1

- Politique familiale et MADA
- Partenaires 12-18
- Politique d'accueil (nouveaux arrivants)

M. Yvan Paquet, conseiller siège 2

- Bâtiments et C.P.E.
- Corporation de développement économique de Villeroy
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Mme Guylaine Bédard, conseillère siège 3

- Aqueduc
- Matière résiduelle et recyclage

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4

- Les Loisirs Festigrouille inc.,
- Culture
- Comité d'embellissement

M. Michel Gingras, conseiller siège 5

- Chemin et voirie
- Conseil d'établissement VIVALO
- Plan mesure d'urgence

Mme Ginette Roux, conseillère siège 6

- Table des aînés
- Gestion des locations de salle
- Gestion des ressources humaines

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

18-06-126 3.1 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2018

Sur proposition de Ginette Roux

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 7 mai 2018 tel que présenté.

Adoptée.

18-06-127 3.2 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2018

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2018 tel que présenté.

Adoptée.

3.3 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

- **Société de l'assurance automobile du Québec** : Nouvelles mesures du code de la sécurité routière dans les publications sur la sécurité à vélo et le partage de la route.
- **CNESST** : Avis aux travailleurs et travailleuses bénévoles afin de les aviser qu'ils bénéficient d'une protection de la CNESST.

- **AQUAFLO-Inspections** : Rapport d'inspections, de vérification et d'entretien de bornes incendie.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du Conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

DÉPENSES 77 165.92 \$

| | |
|------------------------|--------------|
| Rémunération des élus | 1 899.92 \$ |
| Rémunération régulière | 9 067.17 \$ |
| Factures déjà payées | 66 198.83 \$ |

18-06-128

5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le rapport détaillé des dépenses pour le mois de mai 2018, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour un montant de 90 670.07 \$ tel que présenté.

FACTURES À PAYER 13 504.15 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR MAI 2018 : 90 670.07 \$

Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 77 165.92 \$

Factures à payer : 13 504.15 \$

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

18-06-129

5.3 AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE SALLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy a adopté une nouvelle politique de salle ;

CONSIDÉRANT QU'aucune précision n'était mentionnée concernant les confettis et le montant supplémentaire à charger si un plus important ménage était nécessaire ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AMENDER la politique de salle en ajoutant une note au point 6,1,7 afin d'indiquer que des frais supplémentaires, d'un minimum de 25.00\$, mais également selon le taux horaire du concierge et des frais d'administration, s'appliqueront si un plus important ménage est nécessaire.

ET

D'AMENDER la politique de salle en ajoutant une note au point 7,8 afin d'indiquer que les confettis sont interdits.

Adoptée.

18-06-130 5.4 BUREAU DE POSTE – CHANGEMENT DE LOCAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de Poste Canada afin de déménager le bureau de poste dans un autre local ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a offert à Poste Canada d'installer le bureau de poste à la Maison J-P Gaudrault (396, rue Principale) ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre a été acceptée par Poste Canada sous condition de faire des travaux de rénovation afin d'aménager le local en fonction des exigences à respecter par Poste Canada ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux propositions de la part de Construction KB afin de réaliser ces travaux, soit une proposition de créer une ouverture dans une division et d'installer les portes nécessaires pour un montant de 1 200.00\$ plus taxes si applicable et une proposition de démolir une division afin d'en refaire une nouvelle plus adaptée pour un montant de 2 300.00\$ plus taxes si applicable ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de créer une ouverture dans une division et d'installer les portes nécessaires pour un montant de 1 200.00\$ plus taxes si applicable répond davantage aux besoins ;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la proposition de créer une ouverture dans une division et d'installer les portes nécessaires pour un montant de 1 200.00\$ plus taxes si applicable.

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Adoptée.

5.5 PROTOCOLE D'ENTENTE DU P'TIT DUBOIS

Le point est reporté à une séance ultérieure car la municipalité est en attente d'un retour de l'ingénieur du promoteur le P'Tit Dubois.

18-06-131 5.6 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – PÉRIODE ESTIVALE

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la fermeture du bureau municipal pour la période du 22 juillet au 4 août 2018, soit les deux semaines des vacances de la construction.

Adoptée.

18-06-132 5.7 ENTÉRINER L'ENGAGEMENT D'UN (E) CONCIERGE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE Mme Fabyola Laprade avait remis sa démission en tant que concierge à la municipalité au début du mois de mai 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait lancé un processus d'embauche pour remplacer la concierge ;

CONSIDÉRANT QU'entre temps, la municipalité avait tout de même besoin d'un (e) concierge et que M. Mario Bédard était disponible et intéressé par ce poste ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER l'embauche de M. Mario Bédard à titre de concierge de façon temporaire jusqu'à l'embauche permanente du nouveau ou de la nouvelle concierge.

Adoptée.

5.8 RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT AU SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION DE LOCATION DE SALLES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait pris un abonnement d'un an auprès de l'Association de Location de Salles du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cet abonnement vient à échéance le 5 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'abonnement, pour une période d'un an, est de 50.00 \$ plus taxes si applicable ;

Il est convenu de ne pas renouveler cet abonnement.

18-06-133 5.9 MODIFICATION AU PROJET D'AMÉLIORATION DE LA PATINOIRE ET DU PARC POUR ENFANTS – PROJET DU FDT

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été demandées quant à la construction du gazébo soit d'augmenter l'épaisseur du béton à 6 pouces et que des travaux d'excavation du sol étaient nécessaires avant la construction de l'infrastructure ;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications amènent des coûts supplémentaires de 700.00 \$ plus taxes si applicable à la soumission retenue de l'entreprise Construction KB pour la réalisation de ce projet ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER les travaux supplémentaires au coût de 700.00\$ plus taxes si applicable tel que soumis par Construction KB.

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

18-00-134 5.10 FDT – ACHAT ET INSTALLATION DES BANDES POUR LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'envoi d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation de nouvelles bandes en aluminium et plastique pour sa patinoire extérieure ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'appel d'offres sont les suivants :

| Art. | Description | Permafib (prix avant txs) | Distribution Sports Loisirs (prix avant txs) |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| 1.0 | Bande de patinoire extérieure pour une surface de 80' x 140', avec une structure en aluminium et un revêtement de panneau de plastique recyclé de 48'' de haut | 29 825.00 \$ | 50 956.00 \$ |
| 2.0 | 3 portes simples de joueur | 2 523.00 \$ | 2 568.99 \$ |
| 3.0 | 1 porte double pour la machinerie | 2 300.00 \$ | 2 150.00 \$ |
| 4.0 | Clôture de patinoire extérieure de 96'' de hauteur aux deux extrémités | 5 952.00 \$ | 7 750.00 \$ |
| 5.0 | Installation | 7 000.00 \$ | 21 838.00 \$ |
| | Total | 47 600.00 \$ | 85 262.99 \$ |
| | TPS (5%) | 2 380.00 \$ | 4 263.15 \$ |
| | TVQ (9.975%) | 4 748.10 \$ | 8 504.98 \$ |
| | Grand-Total | 54 728.10 \$ | 98 031.12 \$ |

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la proposition de l'entreprise Permafib au coût de 47 600.00 \$ plus taxes si applicable pour l'achat et l'installation des bandes pour la patinoire extérieure.

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

5.11 PUBLICITÉ REVUE INDUSTRIE ET COMMERCE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre pour se joindre comme partenaire à Développement économique de l'Érable pour du placement publicitaire dans la revue industrie et commerce ;

CONSIDÉRANT que diverses propositions de dimensions et de prix ont été faites à la municipalité ;

Il est convenu de ne pas retenir cette proposition.

5.12 INSPECTION DES SYSTÈMES D'ALARME À LA SALLE FIRMIN-ROY ET AU CHALET DES LOISIRS

Le point est reporté à une séance ultérieure car la municipalité est en attente de soumissions pour la réalisation de ces inspections.

18-06-135 5.13 CARTE D'AFFAIRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire faire des nouvelles cartes d'affaires pour le maire, la directrice générale, l'adjointe administrative-coordonnatrice des loisirs et pour l'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu deux soumissions pour ce projet soit une soumission de l'entreprise Imprimerie Fillion au montant de 115.00 \$ plus taxes si applicable et de l'entreprise Graphitek au montant de 131.00 \$ plus taxes si applicable ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la soumission de l'entreprise Imprimerie Fillion au montant de 115.00 \$ plus taxes si applicable pour la production des nouvelles cartes d'affaires.

Adoptée.

18-06-136 5.14 OFFRE DE LA FQM

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la gestion de ses ressources humaines, la municipalité souhaite obtenir un appui de la FQM pour bien établir la description de tâches de la directrice générale et de l'adjointe administrative ;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat nécessitera entre 6 h 30 et 8 h 30 de travail, au coût de 130.00 \$ de l'heure ;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR les services de la FQM, pour un montant variant entre 845.00 \$ et 1 105.00 \$ plus taxes si applicable, pour la rédaction des descriptions de tâches de la directrice générale et de l'adjointe administrative.

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants

pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

18-06-137 5.15 OFFRE DE SERVICE POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite retenir les services d'une entreprise ou de personnel externe pour réaliser des aménagements paysagers à la Salle Firmin-Roy et au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QU'aucun budget n'avait été accordé pour la réalisation de ces aménagements ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCORDER un budget de 750.00\$ en salaire et en achat de matériel ;

ET

D'AUTORISER le recrutement d'une entreprise ou de personnel externe pour réaliser ces aménagements.

Adoptée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 FONDS RÉGIONAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES – DEMANDE DE VERSEMENT

Le point est reporté à une séance ultérieure en attente des montants retournés par la MRC de l'Érable.

18-06-138 7.2 PULVO RANG 15

Le conseiller Michel Gingras se retire pour ce point.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à des travaux de pulvérisation dans le 15^e Rang ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux propositions pour réaliser ces travaux soient une proposition de l'entreprise Sintra au montant de 0.77\$ par m² plus taxes si applicable et une proposition de l'entreprise Excavation A.S. au montant de 0.80\$ par m² plus taxes si applicable ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la proposition de l'entreprise Sintra au montant de 0.77\$ par m² plus taxes si applicable pour la réalisation des travaux de pulvérisation dans le Rang 15.

Adoptée.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

18-06-139

8.1 RÉSULTAT DES RECHERCHES EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme Techni-Consultant pour obtenir des soumissions auprès d'au moins deux firmes d'ingénierie ou d'hydrogéologue qui procédera à une recherche et une analyse en eau (la soumission devra inclure le creusage d'un puits, des essais de pompage et des analyses d'eau) ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat ne pouvait être réalisé en totalité et qu'il se limite donc à réaliser un document d'appel d'offres pour un foreur, de superviser les essais et de produire un rapport démontrant le potentiel ou non du site choisit. Le prix pour le forage n'est pas inclus dans cette proposition car l'hydrogéologue ne réalise pas ce type de travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de ces soumissions sont les suivantes :

| Art. | Description | Arrakis Consultants Inc. | Laforest Nova Aqua | Akifer |
|------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|---------------------|
| 1.0 | Effectuer une visite du site et réunion de démarrage (5.1) | 1 405.00 \$ | 1 000.00 \$ | 1 195.00 \$ |
| 2.0 | Supervision des travaux de forage (5.2) | 3 807.50 \$ | 3 630.00 \$ | 1 765.00 \$ |
| 3.0 | Supervision des travaux de développement du puits d'essai (5.3) | 1 097.50 \$ | 1 200.00 \$ | 745.00 \$ |
| 4.0 | Coordonner et superviser les essais de pompage (5.4) | 3 372.50 \$ | 3 000.00 \$ | 3 890.00 \$ |
| 5.0 | Produire et déposer le rapport hydrogéologique (5.5) | 8 362.50 \$ | 5 000.00 \$ | 3 650.00 \$ |
| | Sous-total | 18 045.00 \$ | 13 830.00 \$ | 11 245.00 \$ |
| | TPS (5 %) | 902.25 \$ | 691.50 \$ | 562.25 \$ |
| | TVQ (9.975 %) | 1 799.99 \$ | 1 379.54 \$ | 1 121.69 \$ |
| | Total | 20 747.24 \$ | 15 901.01 \$ | 12 928.94 \$ |

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant recommande à la municipalité de Villeroy de retenir la proposition d'Akifer ;

Sur proposition de Guylaine Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la proposition de l'entreprise Akifer au montant de 11 245.00 \$ plus taxes si applicable pour procéder à la recherche et l'analyse en eau.

Adoptée.

18-06-140 8.2 PROLONGATION DE L'ENTENTE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SUPERVISION ET LE FONCTIONNEMENT CONFORME DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE, DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE À LA MUNICIPALITÉ DE VILLEROY

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur n'a pas encore obtenu sa certification pour les analyses d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait déjà une entente avec la firme AQUATECH pour la supervision et le fonctionnement conforme des installations de captage, de traitement et de distribution de l'eau potable, mais que celle-ci venait à échéance le 18 juin prochain ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à la firme AQUATECH la possibilité de reconduire cette entente de façon mensuelle selon les besoins de la municipalité ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la prolongation de l'entente avec la firme AQUATECH, au montant de 1 470.00 \$ par mois plus taxes si applicable, pour la supervision et le fonctionnement conforme des installations de captage, de traitement et de distribution de l'eau potable.

Adoptée.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 TRAVAUX D'ÉLAGAGE ET COUPE D'ARBRE

Le point est reporté à une séance ultérieure car la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission jusqu'à maintenant et elle est en attente d'une deuxième.

18-06-141

9.2 MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS D'URBANISME POUR LES USAGES CONDITIONNELS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Érable souhaite procéder à l'intégration du règlement sur les usages conditionnels qui vise à permettre la construction d'habitation en zone agricole à partir du moment où il y a un projet agricole à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC profiterait également de cette occasion pour modifier, bonifier ou corriger les règlements de zonage si nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE des frais seront chargés pour réaliser ses modifications et que la municipalité s'engage à les assumer ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER l'offre de la MRC de l'Érable et de procéder à la modification des règlements d'urbanisme et de zonage.

Adoptée.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

18-06-142

10.1 SERVICE DE GARDE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy souhaite démarrer un service de garde pour l'année scolaire 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE des frais d'inscription seront chargés aux parents utilisateurs de ce service ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ÉTABLIR les coûts d'inscriptions du service de garde pour l'année scolaire 2018-2019 de la façon suivante :

- Après-midi : 7.00 \$ par jour par enfant pour les enfants inscrits de façon régulière et 9.00 \$ par jour par enfant pour ceux non inscrits, mais qui souhaitent utiliser le service à l'occasion ;
- Journée pédagogique : 17.00 \$ par jour par enfant pour les enfants inscrits de façon régulière et 20.00 \$ par jour par enfant pour ceux non inscrits, mais qui souhaitent utiliser le service à l'occasion.

Adoptée.

11. SUJETS DIVERS

Mme Guylaine Bédard demande un suivi de l'atelier de travail du 28 mars pour les questions qu'elle a posées soit d'obtenir un rapport sur les heures travaillées des employés municipaux ainsi

qu'un suivi à savoir qui est responsable de s'assurer que les différentes tâches ou différents travaux soient faits.

Mme Ginette Roux demande d'obtenir un rapport comparatif du budget municipal pour les quatre premiers mois de l'année 2018 ainsi que le pourcentage du budget utilisé pour la même période.

18-06-143

11.1 AUTORISATION À SIGNER UNE ENTENTE AVEC LA CSBF

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy souhaite mettre en place un service de garde pour l'année scolaire 2018-2019 et que celui-ci se déroulera à l'École Centrale de Villeroy ;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être établie entre les deux parties pour la mise en place, la gestion et la réalisation de ce service ;

Sur proposition de Ginette Roux

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Sylvie Côté, à signer l'entente qui sera établie avec la Commission scolaire des Bois-Francs.

Adoptée.

12. RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de ses comités et invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Mme Sylvie Pelchat s'exprime au nom des membres de la FADOQ. Elle demande aux membres du conseil, s'ils ont peur qu'ils les volent, car ils se sentent très surveillés. Le conseil a demandé à la FADOQ de vider le local au sous-sol, mais ils ne peuvent y aller sans la présence d'une personne de la municipalité. Le maire explique que la municipalité souhaite dresser un inventaire de tout le matériel qui appartient à la municipalité et c'est pour cette raison qu'ils ont fait cette demande à la FADOQ. La municipalité souhaite que le travail se fasse de façon conjointe et en même temps. Il y aura seulement le concierge et un membre de la FADOQ qui seront présents.

Une citoyenne demande à quelle heure sera le spectacle des Blancs de mémoire le jeudi 16 août. Le maire l'informe qu'une publicité sera distribuée prochainement pour donner tous les détails concernant ce spectacle.

Une citoyenne demande si un mur séparera le nouveau local du bureau de poste et le comptoir de vêtements à la Maison J-P

Gaudrault. Le maire l'informe qu'il y a déjà un mur de présent qui sépare les deux locaux. Elle demande également si le mur sera insonorisé, car c'est confidentiel. Le maire lui répond que oui.

Une nouvelle résidente, Mme Michelle Tanguay, aimerait que la piste cyclable se prolonge. Le maire l'informe que des discussions sont actuellement en cours avec les maires des autres municipalités afin de faire un projet commun et de la prolonger. Les municipalités regardent également les programmes de subvention disponible qui pourraient les aider dans la réalisation de ce projet.

Une résidente informe le conseil que l'an dernier elle avait fait une plainte concernant un bâtiment désuet (et non rénové) chez son voisin. Elle demande si un suivi peut être fait à ce sujet, car cela enlève de la valeur également à sa propriété. Le maire l'informe que normalement la procédure à suivre est d'appeler à la municipalité et le personnel s'occupera d'aviser l'inspecteur en bâtiment de la municipalité afin qu'un avis soit remis au propriétaire.

18-06-144

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 21 h 22.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Éric Chartier, maire

Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière